

PROJET PEDAGOGIQUE 2025-2026



IFCS ESM

Qui sommes nous ?

Initialement GIP créé en 1997, l'ESM – Formation & recherche en soins est un Département de formation de l'UFR Santé de l'Université Paris Est Créteil, membre fondateur et partenaire depuis 2017.

Avec cette intégration, l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) de l'ESM a été **le premier en France à être géré par une université sous les tutelles du Conseil Régional et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile de France.**

Ce partenariat permet à l'ESM d'élargir son offre de formation en proposant des dispositifs permettant l'accès à des diplômes universitaires diversifiés :

- DU Initiation à la recherche en soins,
- DU Santé Mentale,
- DU Management et Parcours de Soins,
- Master 1 et Master 2 Management des Organisations Soignantes
- Master 2 Management et Performances collectives des Organisations Soignantes...)
- DE Infirmier de Pratique Avancée mention psychiatrie (2ème année)

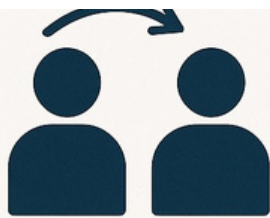
Le projet pédagogique 2025-2026 prend en compte les dernières réflexions et développements autour de la formation des cadres de santé exerçant dans les secteurs sanitaire, médico-social et de la formation.

Il participe à la construction d'une identité, d'un positionnement et d'une opérationnalité des futurs cadres de santé tout en maintenant son ancrage dans une culture reconnue pour la qualité de ses relations humaines et d'accompagnement. Il présente successivement les orientations générales retenues, toujours dans un esprit d'ouverture propre à l'éthique de l'ESM.

Il est disponible en ligne sur le [site internet de l'ESM](#) - Formation & Recherche en Soins, rubrique Formation Cadres de santé (IFCS).



ENTRAIDE



CONFIANCE



COHÉSION



COMPÉTENCE

LE MOT DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'ESM est depuis toujours une école reconnue pour la qualité de ses enseignements et la richesse de ses relations humaines.

L'équipe pédagogique veille avec exigence et bienveillance à la qualité de vie et aux conditions d'apprentissage des étudiants futurs cadres de santé qui rejoignent notre établissement.

Tout au long de leur parcours, notre engagement se porte sur la qualité des liens entre les étudiants, les formateurs permanents, les intervenants extérieurs et les partenaires de terrain. Ces relations sont les fondations d'une pédagogie d'intégration qui soutient une dynamique d'apprentissage positive et collaborative au sein de chaque promotion.

À l'ESM, nous concevons la formation comme un espace où l'étudiant est pleinement acteur et responsable de son parcours. Notre disponibilité et notre écoute favorisent la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques souples, ajustés aux besoins exprimés. L'analyse fine de ces besoins permet de construire un accompagnement personnalisé, garant de la réussite de chacun.

Dans un contexte sanitaire et organisationnel en constante mutation, nous avons conçu le nouveau Master 2 Management et Performance collective des Organisations Soignantes pour répondre à un besoin croissant : former des managers capables de piloter la qualité de vie et les conditions de travail dans les organisations de santé. À travers ce cursus, nous affirmons notre volonté de promouvoir un management éthique, adaptatif et fondé sur la responsabilité collective.

Portés par des valeurs fortes – **entraide, confiance, cohésion et compétence** – nous cultivons un environnement propice à la réflexion, au développement de compétences transversales et à la construction d'identités professionnelles engagées. Ce sont ces valeurs qui guident chaque jour notre mission de formation auprès de celles et ceux qui s'apprêtent à devenir les cadres de santé de demain.

SOMMAIRE

L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTÉ

Le contexte législatif et réglementaire.....	6
Les autorités de tutelle de l'IFCS.....	7
Les instances de l'IFCS.....	8
La situation géographique de l'IFCS.....	9
L'organigramme du département de formation.....	10

DES CONDITIONS FAVORABLES A LA QUALITE ET AUX CONDITIONS D'APPRENTISSAGE DES ETUDIANTS

Une équipe engagée dans la réussite des étudiants.....	11
Un panel d'intervenants experts dans leur domaine.....	12
Un environnement d'apprentissage facilitant.....	13
Les bibliothèques universitaires et centres de documentation.....	14
Un service de santé accessible.....	15

LES VALEURS ÉTHIQUES ET PRINCIPES PHILOSOPHIQUES STRUCTURANT

LE DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE DE L'ESM

Le profil des étudiants accueillis.....	17
Les valeurs portées par l'équipe.....	17
Le respect de la qualité de vie de l'apprenant adulte.....	17
L'accompagnement vers l'autonomie.....	18
L'acceptation de différents modèles de pensées et d'actions.....	18

LE DISPOSITIF DE FORMATION

Les objectifs du projet de formation.....	20
La théorie de l'enseignement et le socioconstructivisme.....	21
Les compétences visées et finalités de la formation.....	22

NOS MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les ateliers d'analyse des pratiques professionnelles.....	24
Les ateliers de co-développement.....	24
La simulation managériale.....	25
Les ateliers de gestion du stress.....	26
Les ateliers informatiques.....	27
La sensibilisation à l'usage de l'IA en management et en pédagogie.....	27
Les ateliers de prise de parole en public.....	28
Les ateliers de préparation à la prise de poste.....	28

SOMMAIRE

L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

La posture de coordinateur de promotion.....	30
Le suivi pédagogique individuel.....	30
Le suivi pédagogique collectif.....	30

L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES

LES PRINCIPES DE LA FORMATION PAR L'ALTERNANCE.....	34
L'alternance selon l'Arrêté du 15 mars 2010.....	35
Les principes généraux des stages.....	36
La convention de stage et le suivi.....	37

LE DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

Les 6 modules de l'IFCS.....	39
------------------------------	----

LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION.....

Conditions de validation de la formation de cadre de santé.....	47
La validation des modules 1, 2, 4 et 5.....	47
La validation des modules 3 et 6.....	48
Le planning prévisionnel de l'accompagnement au mémoire.....	49
Modalités d'évaluation des modules de formation à l'ESM (2025-2026).....	50

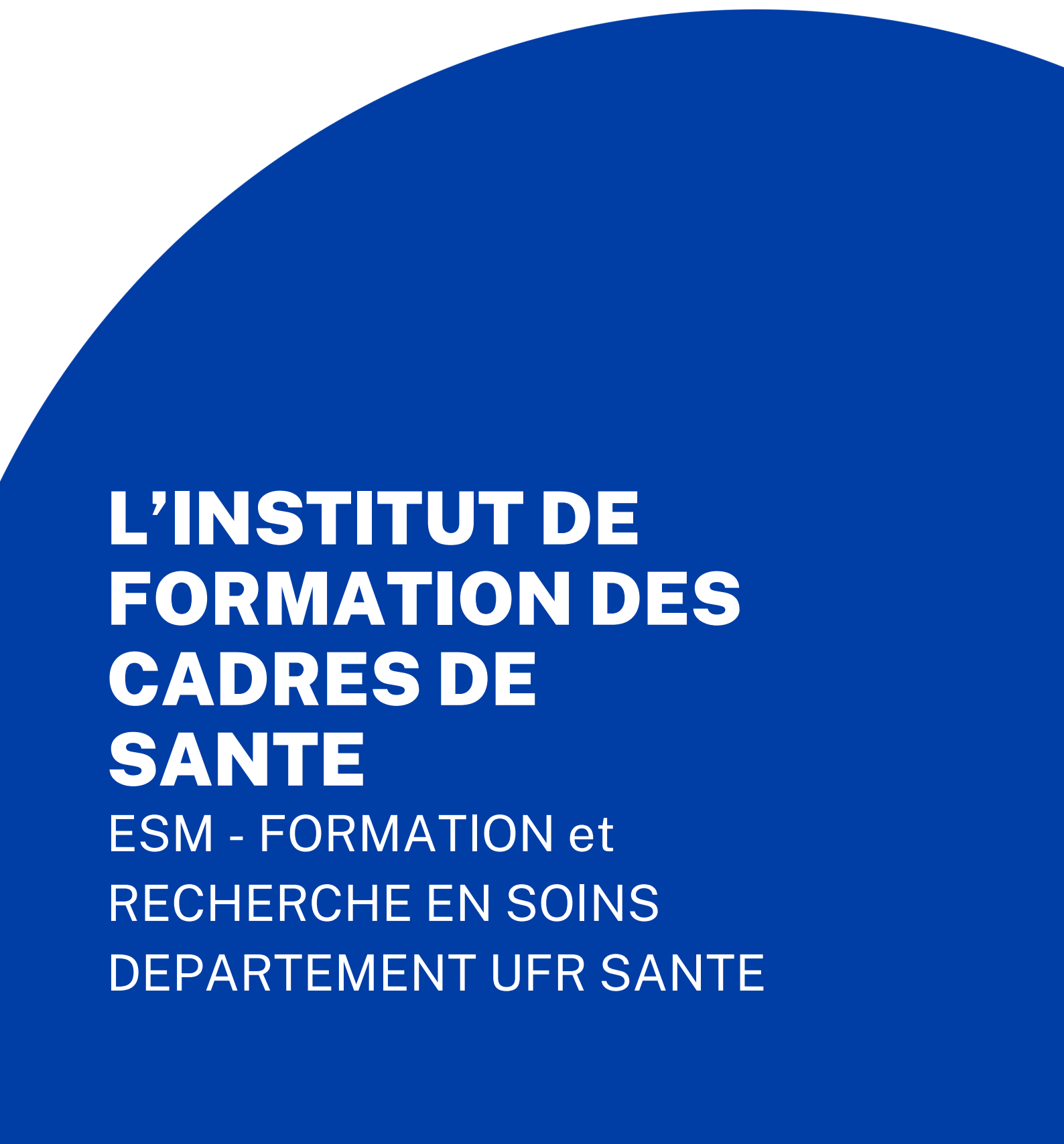
LA DÉMARCHE QUALITÉ.....

LE MASTER 2 IAE « MANAGEMENT ET PERFORMANCES COLLECTIVES DES ORGANISATIONS SOIGNANTES »

Présentation du partenariat avec l'IAE.....	56
Objectifs généraux de la formation M2 MAPOS.....	57
Unités d'enseignement, volumes horaires et ECTS.....	58

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'IFCS.....

59

A large, solid blue curved shape that starts from the left edge and curves upwards and to the right, filling the lower half of the page.

L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTÉ

ESM - FORMATION et
RECHERCHE EN SOINS
DEPARTEMENT UFR SANTÉ



1. Le contexte législatif et réglementaire

La formation préparatoire au diplôme de cadre de santé s'appuie sur les Décrets et Arrêtés régissant la formation des cadres de santé [1].

Les dates du concours et des épreuves de sélection sont validées en Conseil Technique.

Chaque année, l'IFCS organise le concours d'entrée aux mois de mars pour l'épreuve écrite et de mai pour l'épreuve orale. La rentrée a lieu au mois de septembre.

A l'issue de leur formation, les cadres de santé peuvent exercer dans le secteur médico-social, sanitaire, en instituts de formations qu'ils soient privés ou publics.

En 1998, l'IFCS a été agréé par le Conseil régional [2] pour l'accueil de 30 étudiants (25 de filière infirmière et 5 de filière ergothérapeute) permettant à l'ESM d'accueillir la première promotion d'étudiants cadres de santé en septembre 1998.

A partir de la rentrée de **septembre 2024**, l'IFCS de l'ESM est agréé par le Conseil régional et **dispose de 50 places** pouvant accueillir les professionnels issus des professions paramédicales suivantes :

- Infirmiers (toutes spécialités confondues)
- Manipulateurs d'électroradiologie médicale
- Diététiciens
- Masseurs-kinésithérapeutes
- Audioprothésistes
- Opticiens-lunetiers
- Pédiatures-podologues Orthoptistes
- Orthophonistes
- Techniciens de laboratoires d'analyse de biologie médicale
- Préparateurs en pharmacie Psychomotriciens

[1] Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé

[2] Arrêté modificatif n° 2022-014 du 6 janvier 2023 de l'IFCS de l'ESM-Formation & Recherche en soins de l'UPEC

2. Les autorités de tutelle de l'IFCS

L'IFCS est placé sous la responsabilité de l'UFR de santé, composante de l'Université Paris Est Créteil.

Il dépend des tutelles suivantes :



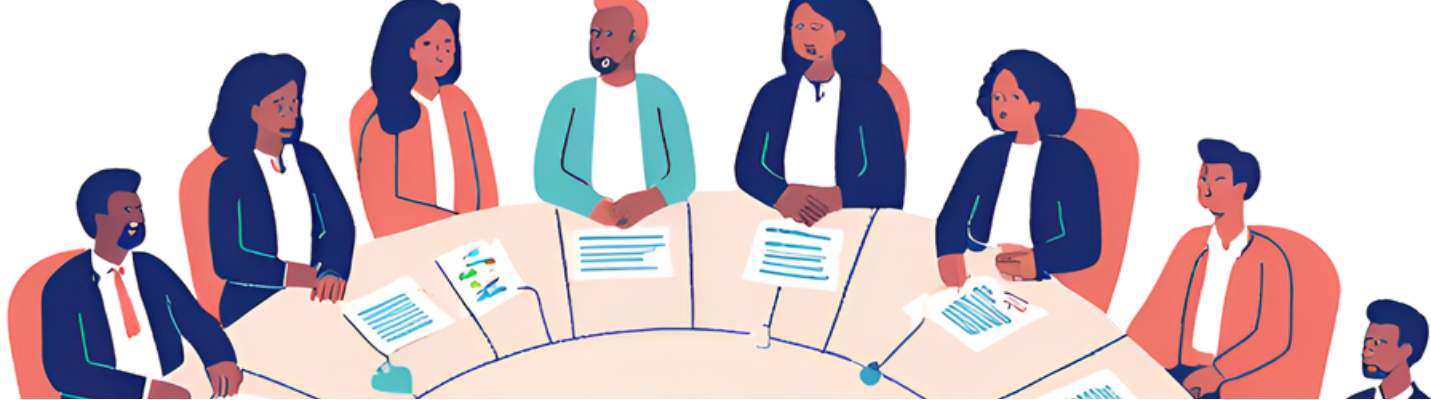
- L'**Agence Régionale de Santé** représentée par une Conseillère Technique et Pédagogique Régionale. Elle est chargée de s'assurer du respect du contenu pédagogique au regard des textes régissant la formation et des modalités d'organisation des épreuves de sélection ainsi que de l'évaluation de la qualité de la formation.



- La **Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)** pour l'attribution et la délivrance du diplôme de cadre de santé.



- Du **Conseil Régional Ile de France** [3] pour la capacité d'accueil, l'agrément de l'institut et du directeur.



3. Les instances de l'IFCS

Deux instances sont en vigueur au sein de l'IFCS :

- **Le Conseil Technique** dépendant de l'ARS qui, selon l'Article 14 de l'Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé, est consulté sur :
 - Le projet pédagogique et l'organisation générale des études dans le respect du programme défini par le présent Arrêté ;
 - Les modalités de mise en œuvre de l'évaluation théorique et pratique et les modalités de validation des stages ;
 - L'utilisation des locaux et du matériel pédagogique ; L'effectif des différentes catégories de personnels enseignants ainsi que la nature et la durée de leurs interventions ;
 - Le budget prévisionnel ;
 - Le montant des frais de scolarité et des droits d'inscription aux épreuves d'admission exigés des étudiants ;
 - Le règlement intérieur ;
 - Les reports de scolarité prévus par le deuxième alinéa de l'article 9 du présent Arrêté.
- Le directeur de l'IFCS porte à la connaissance du conseil technique :
 - Le bilan pédagogique de l'année écoulée ;
 - Les budgets approuvés ainsi que le compte administratif en fin d'exercice ;
 - La liste des étudiants admis et les reports de scolarité accordés.
- **Le Conseil de Discipline** qui, selon l'Article 16 de l'Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé, est en charge d'émettre un avis sur les fautes disciplinaires commises par les étudiants et peut proposer de prononcer à leur encontre l'une des sanctions suivantes :
 - L'avertissement ;
 - L'exclusion temporaire de l'institut ;
 - L'exclusion définitive de l'institut.

La sanction, dûment motivée, est prononcée par le directeur de l'institut. Elle est notifiée à l'étudiant.



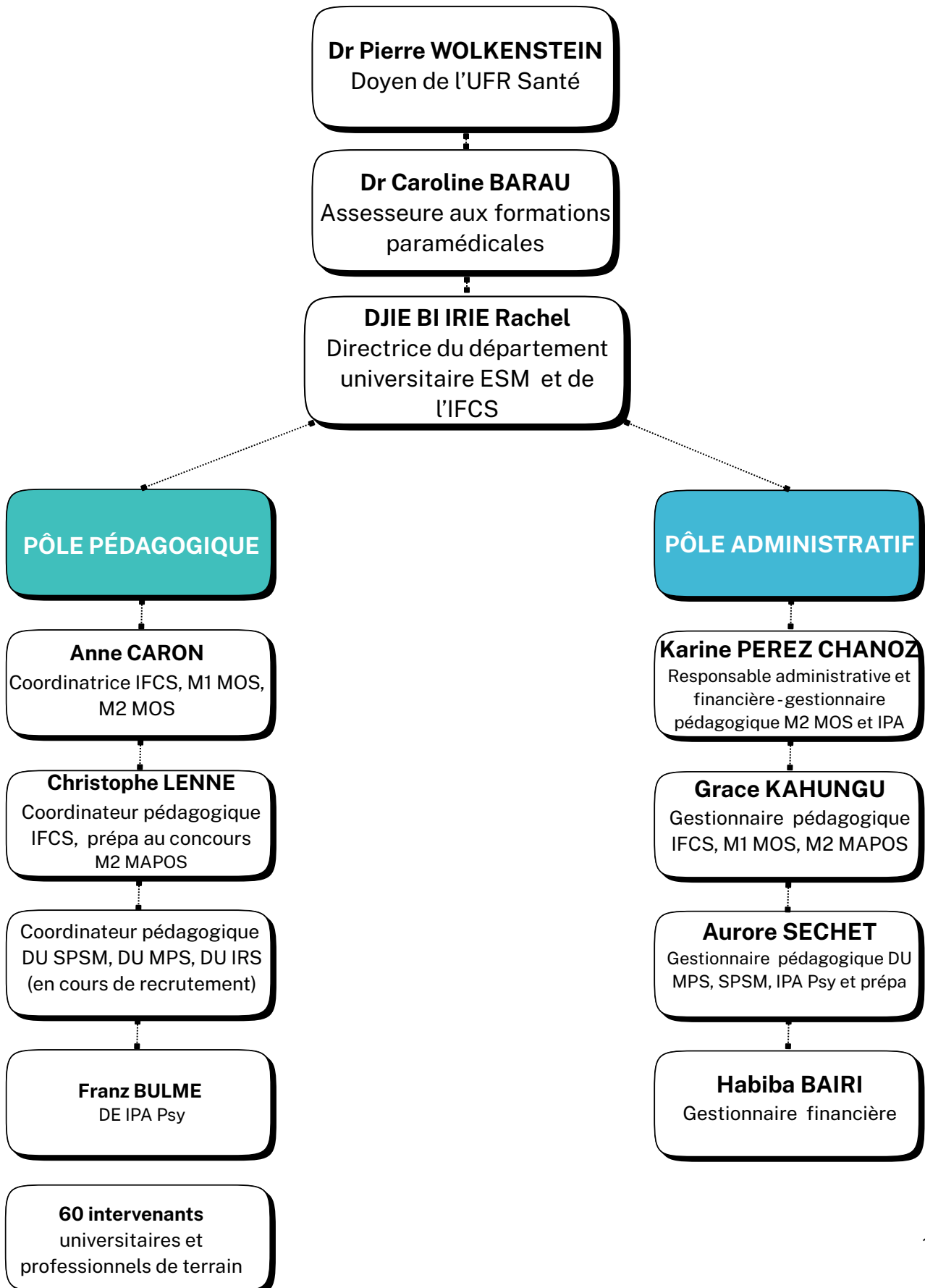
4. La situation géographique de l'IFCS

L'IFCS est situé au 2 rue Antoine Etex 94000 CRETEIL au 3ème étage de l'immeuble « Les Gémeaux » et est principalement accessible par le métro : Ligne 8 - Station « Créteil l'Échat ».

Cet emplacement est stratégiquement intéressant car il est très bien desservi par les transports et situé à proximité de l'UPEC. La faculté de santé de Créteil ainsi que l'IAE se situent à 15 minutes à pied de l'école.



5. L'organigramme du département de formation



6. Des conditions favorables à la qualité de vie et aux conditions d'apprentissage des étudiants

6.1 Une équipe engagée dans la réussite des étudiants

L'équipe permanente de l'IFCS se compose de 6 professionnels :

- **La Directrice de l'IFCS**, également Directrice du département universitaire de formation,
- **2 coordinateurs pédagogiques** diplômés cadres de santé possédant un Master 2 et ayant exercés aussi bien en services de soins qu'en instituts de formation,
- **1 secrétariat pédagogique** composé d'une responsable de la coordination administrative, d'une gestionnaire financière et d'1 gestionnaire pédagogique.

L'équipe pédagogique intervient dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet de formation.

Elle veille à une dynamique d'apprentissage favorable au sein de la promotion et au respect des valeurs portées par l'IFCS.

Elle accompagne de **façon personnalisée** l'étudiant dans la construction d'une nouvelle identité professionnelle.

L'équipe administrative assure la gestion administrative des activités afférentes à la scolarité des étudiants ainsi que l'accueil et l'installation des étudiants et des intervenants.

6. Des conditions favorables à la qualité de vie et aux conditions d'apprentissage des étudiants

6.2 Un panel d'intervenants experts dans leur domaine

Afin de répondre au mieux à ses missions de développement et/ou d'acquisition de compétences managériales, l'équipe pédagogique permanente s'appuie également sur un réseau d'intervenants extérieurs répondant à nos critères et objectifs de formation :

Des enseignants universitaires, via l'UPEC et autres universités, qui contribuent au déroulement de la formation des cadres de santé,

Des professionnels experts : cadres de santé ou cadres supérieurs de santé, cadres de direction, psychologues, médecins, philosophes, juristes...

Des tuteurs de stage qui accompagnent et contribuent à l'évaluation des étudiants lors des différents stages. Leur mission est de les aider à appréhender, comprendre et analyser les différentes situations de travail et à affiner leur posture. Ces référents sont des managers, des cadres de santé ou des cadres supérieurs de santé.

Des directeurs de mémoire dont le rôle est :

- D'accompagner la démarche de recherche au niveau méthodologique, en respectant les orientations de l'étudiant,
- Permettre l'appropriation d'une posture de chercheur,
- Proposer si besoin des personnes ressources ou expertes, des lectures complémentaires,
- Evaluer la progression de l'étudiant durant toute la démarche de recherche mémoire lors de la présentation définitive.

L'IFCS entretient également des liens avec différents organismes :

- **Les autres IFCS** de la région Ile de France au travers de temps d'échange et/ou de réunions entre les directeurs des IFCS.
- **Les différents lieux de stage et partenaires du territoire** : Institut de Formation en Ergothérapie de l'UPEC, Institut de Formation en Kinésithérapie, Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil, Hôpitaux de Saint Maurice, Hôpital du Val Mandé, Groupe Hospitalier Saint Joseph, Association des Paralysés de France, AP-HP, Mairie de Créteil, Hôpital de Melun...
- **Des experts des collectivités territoriales** : CMS de Champigny-sur-Marne, CMS de La Courneuve, Mairie de Clamart

Depuis 2025, l'IFCS s'engage pour aider les étudiants à se former au management visant l'amélioration des conditions de travail. Pour cela, il se dote de nouveaux partenaires comme l'**ARACT Ile-de-France** et l'**Institut pour la santé des soignants (SPS)**.

6. Des conditions favorables à la qualité de vie et aux conditions d'apprentissage des étudiants

6.3 Un environnement d'apprentissage facilitant

Des locaux adaptés

Les enseignements se déroulent principalement dans les locaux de l'ESM. Ils peuvent aussi avoir lieu de manière exceptionnelle dans les locaux de l'UPEC, à proximité de l'ESM (sites : Faculté de santé, Institut d'Administration des Entreprises, site principal de l'université ...).

Le plateau de 570 m² comprend :

- 3 salles de cours modulables,
- 1 salle multimédia équipée de 16 postes informatiques,
- 2 salles de travail pour les étudiants (disponibles sur réservation),
- 1 salle de détente pour les étudiants équipée d'un réfrigérateur, de 4 fours micro-ondes, de tables de restauration, de boîtes aux lettres personnelles.

En outre, un espace de restauration CROUS est accessible sur les espaces universitaires de l'UPEC.

Les locaux sont étudiés pour permettre l'accessibilité aux personnes porteuses d'un handicap physique. De plus, plusieurs services d'accompagnement du handicap peuvent être sollicités à l'UPEC [4].

L'accès à l'équipement multimédia

Un accès Wi-Fi sécurisé est disponible dans l'ensemble de la structure (connexion via code carte d'étudiant UPEC).

Une plateforme numérique collaborative « AGORA » accessible aux enseignants permanents et étudiants de l'IFCS. Cette plateforme sert à la fois de :

- Accès aux emplois du temps, supports de cours, documents utiles, mémoires,
- Moyen de communication entre étudiants, entre étudiants et formateurs.

L'ESM offre à tous ses étudiants un **abonnement d'un an à Hospimedia**.

L'UPEC offre à tous ses étudiants un **accès au Pack Office pendant 1 an**.

6. Des conditions favorables à la qualité de vie et aux conditions d'apprentissage des étudiants

6.4 Un environnement d'apprentissage facilitant

Les bibliothèques universitaires et les centres de documentation

Les bibliothèques universitaires et les centres de documentation sont accessibles aux étudiants pendant la durée de leur formation et proposent les services suivants :

- Prêt entre bibliothèques (PEB) gratuit Prêt d'ordinateurs portables (utilisables uniquement dans les locaux de la bibliothèque)
- Impression, photocopies (crédit de 10 € / année universitaire sur la carte étudiante) Réservation de salles de travail en groupe
- Rendez-vous avec un bibliothécaire

L'UPEC dispose également d'une bibliothèque en ligne "Athena" où sont mises à disposition différentes ressources numériques (e-books, accès au Cairn, Elsevier, EM Premium...).

Le site internet de l'ESM-Formation & Recherche en Soins permet également l'accès à la bibliothèque virtuelle des mémoires des années antérieures.



6. Des conditions favorables à la qualité de vie et aux conditions d'apprentissage des étudiants

6.5 Un service de santé accessible

Les étudiants de l'ESM bénéficient de l'accès au **service de santé universitaire (SSU)** de l'UPEC avec des délais rapides. L'équipe pédagogique de l'ESM considère que la santé est un élément déterminant pour pouvoir suivre la formation dans des conditions optimales.

Aussi, les étudiants peuvent prendre rdv avec différents professionnels de santé sur **Doctolib** :

- **Un médecin** pour des certificats médicaux (stage en entreprise, travail, demande d'aménagement des études)
- **Un addictologue** pour être accompagné dans l'arrêt ou la diminution de conduites addictives
- **Une orthophoniste** pour évaluation des troubles du langage écrit et/ou oral, de bilans graphiques et/ou attentionnels qui sont normés et étalonnés
- **Un dentiste** pour dépistage, conseils et orientation en service spécialisé si besoin
- **Une infirmière** pour entretien de prévention, informations et éducation à la santé
- **Un psychologue clinicien** peut vous recevoir en toute confidentialité, gratuitement et quelle que soit votre année d'étude.

Il est à noter que l'IFCS ESM porte dans ses valeurs l'inclusion des étudiants porteurs d'un handicap. Aussi ces derniers peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé par le service d'accompagnement du handicap de l'UPEC [5] et formuler une demande concernant l'aménagement de leurs conditions d'études et d'examens ainsi que l'accès à du matériel informatique adapté. Il y a également deux référents handicaps parmi les professionnels de l'UFR Santé.

[5] L'IFCS est situé au 2 rue Antoine Etex 94000 CRETEIL au 3ème étage de l'immeuble « Les Gémeaux » qui dispose d'une rampe d'accès et d'ascenseurs larges. Il est principalement accessible par le métro : Ligne 8 - Station « Créteil l'Échat ». Cet emplacement est stratégiquement intéressant car il est très bien desservi par les transports et situé à proximité de l'UPEC. La faculté de santé de Créteil ainsi que l'IAE se situent à 10 minutes à pied de l'école.

**LES VALEURS ÉTHIQUES ET
PRINCIPES PHILOSOPHIQUES
STRUCTURANT LE DISPOSITIF
PÉDAGOGIQUE DE L'ESM**



HUMANIST MANAGEMENT

« À l'ESM, je suis convaincue que les valeurs humanistes ne se transmettent pas seulement dans le contenu des enseignements, mais dans chaque geste de l'équipe pédagogique. Notre attitude envers les étudiants est déjà une formation en soi : par effet miroir, ils apprennent la posture managériale qu'ils auront demain. »

R. DJIE BI IRIE, Directrice de l'ESM

1. Le profil des étudiants accueillis

Les étudiants de l'ESM sont faisant fonction de cadre de santé ou non, issus d'institutions publiques, privées des secteurs sanitaires et médico-sociaux. Ils proviennent aussi bien de l'Ile-de-France que de la province et des territoires ultra-marins.

Fidèle à son identité, l'ESM souhaite accueillir au sein de ses promotions un public diversifié permettant de partager des expériences variées et d'élargir les perspectives des futurs candidats.

2. Les valeurs portées par l'équipe

1. Le respect de la qualité de vie de l'apprenant "adulte"

L'épanouissement et la réussite des futurs cadres de santé sont portés par nos valeurs humanistes, à savoir le **respect de l'apprenant** et **l'attention portée à sa qualité de vie et à ses conditions d'apprentissage**[1].

Pour cela, l'équipe s'appuie sur la définition de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) : « La perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement. » [2].

[1] La CNAES | Le centre national d'appui à la qualité de vie des étudiants en santé (xn--cnae-sant-j4a.fr) 190715_-_dp_sante_cna_201907.pdf

[2] Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact)

2. L'accompagnement vers l'autonomie

Aussi, l'éthique de l'ESM est particulièrement centrée sur l'accompagnement de l'étudiant en tenant compte de sa singularité et en lui proposant un suivi pédagogique individuel et régulier.

L'équipe pédagogique aspire à favoriser le **développement de l'autonomie** de l'étudiant notamment en développant sa curiosité, son sens critique et ses capacités d'auto-évaluation.

Elle considère que :

- **L'étudiant est un professionnel en formation.**
- Il est l'acteur principal du développement de ses compétences, de ses capacités d'auto-régulation des apprentissages et d'auto-évaluation.
- Le temps de la formation vise également l'acquisition de ressources théoriques leur permettant d'analyser les situations professionnelles.

3. L'acceptation de différents modèles de pensées et d'actions

La qualité des échanges, des relations pédagogiques et professionnelles est recherchée. Au-delà de leur filière respective, les étudiants cadres sont amenés à rencontrer des professionnels de métiers différents et à suivre conjointement des cours avec des étudiants de Master issus de l'université.

Différents modèles de pensées et d'actions sont proposés afin que l'étudiant puisse développer sa curiosité, un esprit critique, des capacités à créer et innover, un goût pour la controverse et le partage, au bénéfice d'un projet commun. De même, le questionnement, l'argumentation, la réflexivité et la responsabilisation s'inscrivent dans le processus de formation.

Cette ouverture d'esprit basée sur la bienveillance managériale est un point capital de la politique de la formation de l'ESM.



LE DISPOSITIF DE FORMATION

⌘ Les objectifs du projet de formation

Le projet de formation se donne pour objectifs principaux de :

- **Créer l'émergence d'une culture « cadre »** axée sur le management et la qualité des soins quel que soit le lieu d'exercice.
- **Participer aux évolutions des politiques** de gestion, d'organisation et d'encadrement de l'établissement et du service.
- **S'inscrire dans une démarche de partenariat, de réseaux** tant des professionnels que des institutions.

L'ESM tient compte des 4 besoins psychologiques fondamentaux [6] :



La progression

Faire mieux à chaque fois et chaque jour



L'information

Être informé sur tout et précisément



La reconnaissance

Être considéré et encouragé tout au long du parcours



La liberté d'expression

S'exprimer sur tout et totalement



⌘ Les objectifs du projet de formation

Notre théorie de l'enseignement s'appuie sur le **socioconstructivisme** comme cadre général de référence, c'est-à-dire l'importance des interactions et de l'entraide entre étudiants, et le rôle de la culture professionnelle dans la création des connaissances.

« L'enseignant socioconstructiviste est un **guide pour l'apprentissage** et une source potentielle d'informations. Il planifie des formations au cours desquelles les étudiants ont **des défis à relever en équipe**. Au cours de ces formations, les apprenants réfléchissent intensément, confrontent leurs idées, expérimentent et résolvent des problèmes complexes. Ainsi, en plus d'être responsables de leurs propres apprentissages, les apprenants contribuent aux apprentissages de leurs pairs. La motivation de l'apprenant et son désir d'apprendre et de contribuer aux apprentissages du groupe ont une influence sur ce processus. » [7]

L'équipe pédagogique de l'ESM s'inscrit dans l'approche de certains auteurs comme P. Carré, P. Perrenoud et J. Bruner, entre autres, ayant travaillé sur l'importance d'offrir un cadre favorable aux apprentissages de l'apprenant adulte. Ils développent leurs conceptions de l'andragogie notamment de l'apprenance et des ressources permettant d'apprendre et de développer son identité professionnelle.

Grâce à l'alternance, la formation des cadres de santé repose sur une logique de professionnalisation : elle tient compte de l'expérience professionnelle de l'étudiant, de ses capacités et de ses ressources (connaissances, savoirs-être, savoir-faire) pour qu'il adopte une posture professionnelle adaptée à la fonction.

Les objectifs du projet de formation

Ainsi, à l'issue de la formation le futur cadre de santé aura mobilisé les compétences nécessaires pour :

- Comprendre les logiques de son unité, de son pôle, de son établissement et de son environnement,
- Savoir se positionner et avoir une posture adéquate au regard de sa fonction,
- Proposer des réponses adaptées aux situations.

La formation dispensée par l'IFCS poursuit ainsi plusieurs objectifs complémentaires :

- Acquérir une posture managériale adaptée aux situations professionnelles rencontrées
- Maîtriser les connaissances, les outils et les méthodes indispensables afin d'être en mesure d'analyser les situations, de prendre les décisions adéquates
- Encadrer des professionnels issus de toutes filières paramédicales et conduire des projets dans le contexte des nouvelles organisations sanitaires et médicosociales
- Développer des compétences relationnelles et pédagogiques

Ainsi, le dispositif de formation répond aux attentes du programme de formation mentionnées dans l'Arrêté du 18 août 1995 :

« La formation conduisant au diplôme de cadre de santé a pour ambition de favoriser l'acquisition d'**une culture et d'un langage communs** à l'ensemble des cadres de santé afin d'**enrichir les relations de travail** et les **coopérations entre les nombreuses catégories professionnelles**, indispensables à la cohérence des prestations. »



**NOS METHODES
PEDAGOGIQUES**



Les méthodes pédagogiques mobilisées sont à caractère innovant. L'ensemble de cet accompagnement permet aux étudiants d'initier une démarche réflexive et analytique afin de faire le lien entre la théorie et sa pratique, de prendre du recul sur ses expériences (expérimentation de stage, expérience antérieure, apports théoriques) et de réfléchir à sa manière d'agir, de se positionner en tant que futur cadre de santé.

1. LES ATELIERS D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Des ateliers d'analyse des pratiques professionnelles sont organisés tout au long de l'année notamment lors des retours de stage.

En s'appuyant sur les étapes de la méthode GEASP*, ces ateliers ont 2 objectifs :

- Permettre aux étudiants de bénéficier de l'intelligence collective pour explorer et comprendre différents aspects de situations complexes vécues en stage et dans leurs expériences antérieures
- S'initier à la posture d'animateur, accompagnant à la réflexivité par le questionnement, pour pouvoir transférer cette compétence dans leur future activité d'accompagnement des équipes.

Ces séances d'analyse, par la relecture des situations sous l'angle managérial contribuent également à faciliter l'évolution de leur identité professionnelle.

2. LES ATELIERS DE CO-DEVELOPPEMENT

Les ateliers de co-développement en formation des cadres de santé reposent sur l'idée que les pairs sont une ressource puissante pour apprendre à manager. À partir d'une situation réelle apportée par l'un des participants, le groupe suit une démarche structurée d'écoute, de clarification, de questionnement puis de propositions. Chacun mobilise son expérience, ses outils et ses points de vue pour aider le « cadre apprenant » à avancer, tout en prenant du recul sur sa propre pratique. Ces ateliers développent la réflexion éthique, le soutien entre pairs, le sentiment de compétence managériale et la capacité à analyser finement les situations de terrain.

* GEASP : Groupe d'entraînement à l'Analyse de Situations Professionnelles



3. LA SIMULATION MANAGÉRIALE

La simulation managériale est une méthode pédagogique qui permet aux étudiants cadres de santé de mettre en pratique leurs compétences dans un environnement qui reproduit le plus fidèlement possible la réalité. L'objectif poursuivi est qu'ils puissent expérimenter la posture de cadre de santé dans un contexte où il n'y a pas d'enjeu.

Avec cette méthode, l'IFCS s'inscrit dans les préconisations de la Stratégie Nationale de santé et du programme national pour la sécurité des patients qui préconise de : « faire de la simulation en santé sous ses différentes formes, une méthode prioritaire, en formation initiale et continue [...] »[8].

L'équipe pédagogique a donc fait le choix de proposer plusieurs ateliers de simulation avec des thèmes comme la conduite d'entretien (avec les agents et avec les familles), la conduite de réunion, la gestion d'une erreur médicamenteuse.

Pour cela, l'IFCS dispose des moyens humains et matériels nécessaires : une salle de réunion, un bureau d'entretien, du matériel permettant de filmer et de retransmettre les séances ainsi que des formateurs instructeurs en simulation.

Aussi, grâce au respect des étapes recommandées par la HAS (pré-briefing, séance filmée, débriefing), l'équipe pédagogique souhaite aider les étudiants cadres de santé à développer leurs compétences non techniques par la pratique réflexive et la dynamique du groupe : mieux se connaître, gérer son temps, prendre des décisions, prendre la parole en public, s'adapter au changement...

L'objectif est également que l'étudiant cadre soit sensibilisé à l'intérêt de la simulation en santé pour son futur service.

4. LES ATELIERS DE GESTION DU STRESS



Dans le cadre de notre projet pédagogique dédié à la formation des futurs cadres de santé, nous avons intégré une série d'ateliers de gestion du stress, comprenant des séances de yoga, de réflexologie et de sophrologie.

Ces ateliers ont pour objectif principal de doter les apprenants d'outils concrets pour faire face au stress inhérent à leurs futures fonctions managériales. En tant que managers, ils seront exposés à des situations de tension, de surcharge émotionnelle et de pression décisionnelle. Il est donc essentiel qu'ils apprennent à se préserver, à prendre du recul et à renforcer leur équilibre personnel.

Ces ateliers s'inscrivent également dans une dynamique de soutien pédagogique, notamment en période d'évaluations et de partiels, où la gestion du stress devient un enjeu de réussite. Ils permettent ainsi d'aborder les examens avec plus de sérénité, de concentration et de confiance.

Enfin, en expérimentant eux-mêmes ces approches, les cadres en formation pourront envisager d'en être les promoteurs auprès de leurs futures équipes. Cette expérience personnelle pourrait ainsi amorcer une réflexion sur le bien-être au travail et l'intégration de pratiques douces dans les dynamiques de service. Ces ateliers constituent donc un levier à la fois de développement personnel et professionnel.



Les étudiants bénéficient également des ateliers eJades de l'Institut pour la santé des soignants.

5. LES ATELIERS INFORMATIQUES



Afin de poursuivre leur formation dans des conditions optimales, il est indispensable que les étudiants soient en mesure de rédiger des écrits professionnels (rapports circonstanciés, mails, présentations de résultats quantitatifs et qualitatifs...). Aussi, ces ateliers les aident à se réapproprier les règles rédactionnelles attendues dans le milieu professionnel et à maîtriser les logiciels du Pack Office (Word, Excel, Power Point).

6. LA SENSIBILISATION À L'USAGE DE L'IA EN MANAGEMENT ET EN PÉDAGOGIE

L'IFCS inscrit pleinement l'usage de l'intelligence artificielle (IA) dans son projet pédagogique, au service d'un management éclairé et d'une pédagogie innovante. Consciente des mutations profondes qui traversent les organisations de santé, l'équipe pédagogique considère indispensable de former les futurs cadres de santé à une utilisation responsable, critique et efficiente de ces outils.

L'IA constitue aujourd'hui un levier majeur pour optimiser l'analyse des situations, renforcer l'aide à la décision, soutenir l'innovation organisationnelle et favoriser de nouvelles modalités pédagogiques. Dans cette perspective, les étudiants sont accompagnés pour **comprendre les potentialités et les limites de ces technologies, en mobilisant une approche éthique, réflexive et centrée sur l'humain**. L'enjeu n'est pas d'automatiser le rôle du cadre, mais bien de lui permettre de **tirer parti de l'IA pour renforcer son positionnement professionnel**, sa capacité à piloter des projets complexes, à analyser des données, et à soutenir les équipes dans un environnement en constante évolution.

Au cours de leur année de formation, les étudiants sont régulièrement invités à **explicitier leur usage de l'IA, à justifier leurs choix et à montrer leur capacité à adapter et contextualiser les contenus générés**. Des modules spécifiques, intégrés à la pédagogie par projet, permettent de développer des compétences transférables à leur future pratique : création de supports, simulation pédagogique intégrant l'IA, analyse de données managériales, ou encore conception d'outils de pilotage innovants.

Ainsi, l'IFCS place l'intelligence artificielle au cœur d'une culture de l'innovation et de la responsabilité professionnelle, en formant des cadres de santé capables de conjuguer technologie, expertise humaine et valeurs professionnelles dans l'intérêt des équipes, des organisations et des patients.



6. LES ATELIERS DE PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

Grâce à des formateurs consultants qui interviennent sur la prise de parole en public en entreprise, l'ESM propose aux étudiants de s'exercer aux différentes techniques orales afin d'adopter leur posture à différentes situations de prise de parole en public (conduite de réunion, entretien, soutenance orale du mémoire...) et d'améliorer leur niveau d'éloquence.

7. LES ATELIERS DE PRÉPARATION À LA PRISE DE POSTE

Un atelier d'une journée est prévu pour que l'étudiant puisse se projeter dans sa futur prise de poste. C'est un atelier réflexif et dynamique qui a pour objectif de répondre aux différents questionnements autour de la légitimité et du positionnement.

Lors de la dernière semaine, une journée est organisée autour de la prise de poste. Pendant cette journée, les étudiants bénéficient : -D'un retour d'expérience à 1 an des étudiants de la promotion précédente et qui ont pris un poste dans des secteurs sanitaire, médico-social et de la formation -D'un temps d'échange avec un Directeur des soins qui précisent les attentes vis-à-vis d'un cadre de santé lors de sa prise de poste.

L'objectif général est d'obtenir des conseils sur les premiers pas en tant que cadre et de rendre plus concrets les attendus de leur première prise de poste.



L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE



1. La posture de coordinateur de promotion

En tant que coordinateurs de promotion, nous adoptons une posture fondée sur une **collaboration horizontale entre pairs**, afin de favoriser une dynamique collective et partagée.

Nous nous attachons à incarner, au sein de l'équipe pédagogique, la posture professionnelle attendue des cadres de santé : **réflexive, éthique, engagée et cohérente**.

Nous veillons à instaurer une **communication transparente**, tant avec les formateurs qu'avec les étudiants, dans une **logique de progression et de responsabilisation**.

Pour nous, **l'évaluation n'est pas un outil de sanction mais un véritable levier d'apprentissage**, au service du développement des compétences. Elle s'inscrit dans une approche formative qui permet à chacun de s'interroger, d'analyser ses pratiques et de se projeter dans sa fonction future.

Notre mission de coordination inclut aussi le soin porté à la cohésion de la promotion, à l'écoute des besoins et à l'animation de temps d'échange constructifs. Cette posture partagée repose sur la confiance, le respect et la volonté constante d'améliorer la qualité de la formation.

2. Le suivi pédagogique individuel

Chaque étudiant bénéficie **au minimum de 2 entretiens personnalisés** par an avec un référent pédagogique afin de suivre sa progression, s'auto-évaluer et évoquer d'éventuelles problématiques ayant une influence sur la poursuite de la formation.

Si besoin, l'étudiant peut demander un entretien supplémentaire sur rendez-vous.

3. Le suivi pédagogique collectif

L'équipe pédagogique organise régulièrement des **temps de régulation** servant à échanger sur des points d'organisation et sur la dynamique de la promotion. Outre cet accompagnement, il existe différents espaces permettant l'organisation de moments de convivialité au sein de la promotion et entre l'équipe et la promotion.

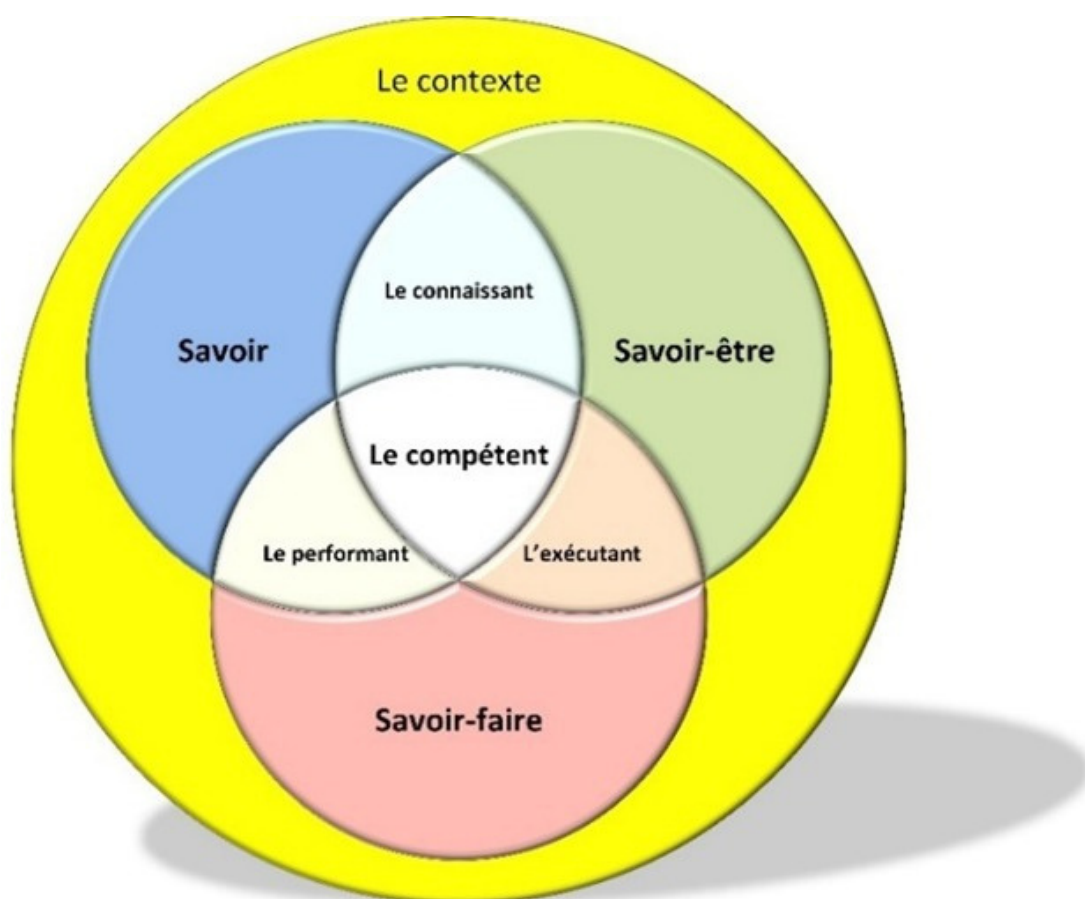
A large, solid blue curved shape, resembling a thick arc or a partial circle, dominates the lower half of the image. It is positioned against a white background.

L'APPROCHE PAR COMPETENCES

A l'instar de l'ensemble des formations paramédicales et comme le préconise le référentiel de compétences DGOS 2012, le dispositif de formation s'appuie sur une approche par compétences permettant à l'étudiant d'avoir des critères d'auto-évaluation.

L'acquisition de 8 compétences transférables à la pratique est un des objectifs de la formation de cadre de santé. « Le bon fonctionnement de nos structures de santé, qu'elles soient hospitalières ou de formation, dépend largement de la place des cadres de santé et de leur compétence, qui est déterminante pour la qualité des prestations offertes tant aux patients qu'aux étudiants. » [9].

Pour Guy Le Boterf, « Être compétent c'est être capable de savoir agir en situation, c'est- à-dire de construire et mettre en œuvre une pratique professionnelle pertinente. Il ne suffit pas en effet de réaliser une activité mais de savoir comment s'y prendre pour la réaliser afin d'atteindre les objectifs visés »[10].



[9] Arrêté du 15 mars 1995 relatif au diplôme d'Etat de cadre de santé

[10] Le Boterf, G. (2011). L'ingénierie de la formation : quelles définitions et quelles évolutions ? Dans : Philippe Carré éd., Traité des sciences et des techniques de la formation (pp. 383-400). Paris : Dunod. <https://doi.org/10.3917/du.nod.carre.2011.01.0383>

CADRE DE SANTE RESPONSABLE DE SECTEUR D'ACTIVITES DE SOIN ²¹	CADRE DE SANTE FORMATEUR (TRICE) DE PROFESSIONNELS DE SANTE
1. Prévoir les activités et les moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soin 2. Organiser et coordonner les activités du secteur d'activités de soin 3. Manager des équipes pluri professionnelles dans un secteur d'activités de soin 4. Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluri professionnelle 5. Contrôler et évaluer les activités 6. Conduire une démarche qualité et de gestion des risques 7. Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche 8. Communiquer, transmettre les informations et rendre compte	1. Concevoir et organiser un dispositif de formation dans le domaine de la santé et des soins 2. Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance dans le domaine de la santé et des soins 3. Concevoir et animer des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins 4. Accompagner les personnes dans leur parcours de formation dans le domaine de la santé et des soins 5. Evaluer les connaissances et les compétences des personnes en formation dans le domaine de la santé et des soins 6. Evaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité 7. Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche 8. Communiquer et transmettre les informations



LES PRINCIPES DE LA FORMATION PAR L'ALTERNANCE

**« L’alternance désigne le va-et-vient d’un futur professionnel entre deux lieux de formation, d’une part un " institut de formation initiale ", d’autre part un ou plusieurs " lieux de stages " »
(Perrenoud, 2001).**

L’alternance selon l’Arrêté du 15 mars 2010

Conformément à l’Annexe I de l’Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l’Arrêté du 18 aout 1995 relatif au diplôme de cadre de santé, la formation dure 43 semaines réparties comme suit :

Enseignements théoriques	25 semaines
Stages	14 semaines
Temps de travail personnel	2 semaines
Congés réglementaires	2 semaines

La formation conduisant au diplôme de cadre de santé est d’une durée de 35h par semaine décomposée comme suit : le lundi au jeudi de 9h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 16h30 (sous réserve de modifications).

Les informations relatives aux emplois du temps, et celles émises par la direction, sont affichées sur les panneaux dédiés situés à proximité de la borne d’accueil.

La présence aux différentes séquences de formation est obligatoire. Toute absence doit être justifiée.

Le dispositif pédagogique alterne entre la formation théorique et pratique.

La formation comprend des temps :

- D’enseignements (cours magistraux)
- De travaux dirigés en groupe ou en individuel (analyse de situation, études de cas),
- De temps personnel (recherches documentaires, analyse de documents, ...)
- De formation sur le terrain auprès de professionnel ayant un rôle de management et d’encadrement des équipes

L’association dans la formation de différents enseignants (universitaires, professionnels, ...) permet aux étudiants cadres d’appréhender les différentes logiques avec des grilles de lecture diversifiées, de faire des choix dans les apports proposés, d’élaborer leur propre modèle

L'alternance selon l'Arrêté du 15 mars 2010

La transférabilité des enseignements dans leur future pratique est fondamentale. Ainsi, les stages sont considérés comme un élément essentiel du dispositif de formation puisqu'ils contribuent à compléter l'apprentissage par l'appropriation des différentes acquisitions théoriques et méthodologiques. Lieux d'échanges et de confrontation à des situations professionnelles, ils doivent aussi être l'occasion d'un enrichissement pour le terrain d'accueil par la contribution, aussi modeste soit-elle, de l'étudiant à la réflexion managériale et l'évolution du métier.

Les temps de stage constituent un tiers de la formation des cadres de santé. Compte tenu des options évoquées, mais aussi des éléments du contexte professionnel actuel, l'équipe pédagogique de l'IFCS a opté pour une durée totale de stages de 14 semaines réparties ainsi :

Module 1	Module 2	Module 4	Module 5	Module 6
3 semaines 06/10/2025 au 24/10/2025	2 semaines 17/11/2025 au 28/11/2025	4 semaines 16/03/2026 au 10/04/2026	3 semaines 02/02/2026 au 20/02/2026	2 semaines 25/05/2026 au 05/06/2026

La recherche et le choix du terrain de stage par l'étudiant tiennent compte des objectifs spécifiques fixés par l'ESM, de ses objectifs personnels d'apprentissage et de son projet professionnel.

Le choix des stages est réalisé par l'étudiant, à l'exception du stage de Module 2.

Les principes généraux :

Les étudiants ne peuvent choisir leur propre établissement comme lieu de stage pour les modules 4 et 5.

Selon les objectifs professionnels de l'étudiant, le stage du module 6 peut être réalisé dans l'institution d'appartenance mais pas dans le futur service d'affectation pour des raisons de légitimité à la prise de poste.

L'alternance selon l'Arrêté du 15 mars 2010

Le lieu de stage doit faire l'objet d'une validation par les coordinatrices pédagogiques. En dehors du stage de module 1, il est attendu que les tuteurs de stage possèdent à minima un diplôme de cadre de santé pour garantir des conditions d'apprentissage professionnalisante. Des exceptions pourront être demandées si le tuteur ne possède pas de diplôme de cadre de santé mais est titulaire d'un master 2 en management ou en sciences de l'éducation.

Chaque stage donne lieu à la signature d'une convention tripartite qui stipule les objectifs et modalités du stage, les responsabilités engagées selon la situation de prise en charge financière de l'étudiant et les notions de confidentialité. La convention mentionne le professionnel, tuteur de stage de l'étudiant.

L'étudiant adresse le cas échéant un double de cette convention à son employeur. Un temps de préparation de stage est systématiquement prévu en amont de celui-ci. Ce temps sert à expliciter les attendus et les modalités d'évaluation du stage.

Pendant le stage, l'étudiant peut demander un temps de régulation avec un formateur afin d'analyser une situation problème vécue en stage ou de mieux comprendre les attendus des évaluations écrites et orales ; et le cas échéant s'assurer qu'il avance dans la bonne direction.

Chaque retour de stage fait l'objet d'un temps d'échanges à l'IFCS permettant à l'étudiant de mettre en perspective et analyser les situations rencontrées, d'en dégager des savoirs qui participent au processus de professionnalisation.



LE DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

LES 6 MODULES DE L'IFCS

Le programme de la formation de cadre de santé, décliné dans l'Arrêté du 18 août 1995 Annexe I, prévoit 6 modules de formation.

Vous trouverez ci-dessous les objectifs pédagogiques* ainsi que les champs disciplinaires abordés pour chacun des modules. Une description complète de chaque module est également présentée en Annexe 4.

* Les objectifs pédagogiques présentés sont ceux du référentiel 2012 de la DGOS

MODULE 1 : INITIATION A LA FONCTION DE CADRE

OBJECTIFS	CHAMPS DISCIPLINAIRES	OBJECTIFS DU STAGE	COMPETENCES TRANSFERABLES
▪ Définir et comprendre en début de formation le rôle et la place de l'encadrement dans l'environnement en tenant compte des aspects psychologiques, sociologiques, économiques, législatifs et réglementaires. ▪ Identifier le rôle et les missions du cadre et découvrir les modes de management utilisés notamment dans les institutions sanitaires et sociales et les entreprises. ▪ Développer ses aptitudes à communiquer efficacement. ▪ Appréhender les différentes phases du processus permettant d'intégrer la dimension éthique dans la prise de décision. Adapter et enrichir son projet professionnel.	Sciences humaines (philosophie, psychologie, sociologie, anthropologie) Management Droit et Ethique Economie Gestion Politique de santé	▪ Découvrir la fonction d'encadrement dans un milieu professionnel hors secteur sanitaire et social (en entreprise) ▪ Identifier les modèles et les missions de l'entreprise ▪ Observer les missions, activités, modes et pratiques managériales du responsable d'encadrement, tuteur de stage de l'étudiant ▪ Repérer les modalités de communication au sein de l'organisation ▪ Reconnaître les éléments transférables à la fonction de cadre de santé	1. Prévoir les activités et les moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soin 2. Organiser et coordonner les activités du secteur d'activités de soin 3. Manager des équipes pluri professionnelles dans un secteur d'activités de soin 4. Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluri professionnelle 5. Contrôler et évaluer les activités 6. Conduire une démarche qualité et de gestion des risques 8. Communiquer, transmettre les informations et rendre compte
Unités d'enseignement en lien avec le module de formation cadre de santé UE 5 – Systèmes et politiques de santé UE 6– Outils pour le dialogue de gestion UE 7 – Management des processus organisationnels UE 8 – Management de la QVCT dans les organisations soignantes		Modalité de validation du module ▪ Rapport de stage mobilisant les concepts de sociologie du travail et du management (validation écrite) ▪ Présentation orale (validation orale)	

MODULE 2 : SANTE PUBLIQUE

OBJECTIFS	CHAMPS DISCIPLINAIRES	OBJECTIFS DU STAGE	COMPETENCES TRANSFERABLES
- Acquérir à partir de son domaine professionnel une approche interprofessionnelle et pluridisciplinaire des problèmes de santé - Être capable de concevoir, élaborer, mettre en œuvre et évaluer des démarches et projets de santé publique - Appréhender l'organisation du secteur sanitaire et social.	Santé publique Droit de la sante et éthique communautaire Système de santé et offre de soins Economie de la sante	- Appréhender l'organisation d'un secteur sanitaire et social - Identifier une problématique de santé publique et la situer dans les politiques actuelles de santé - Identifier les rôles de chaque protagoniste du système de santé publique - Concevoir, mettre en œuvre une démarche de santé publique - Evaluer les actions de prévention menées sur le terrain en regard de la problématique identifiée - Acquérir une posture permettant une approche interprofessionnelle et pluridisciplinaire des problèmes de santé	6. Conduire une démarche qualité et de gestion des risques 7. Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche 8. Communiquer, transmettre les informations et rendre compte
Unités d'enseignement en lien avec le module de formation cadre de santé ECUE 5.1 Santé publique : enjeux et perspective ECUE 5.2 RSE, éthique et droit de la santé		Modalité de validation du module - Poster de congrès en groupe sur un thème de santé publique (validation écrite) - Présentation orale en groupe du dossier de santé publique (validation orale) La note finale du module 2 est constituée de la moyenne des notes obtenues à l'oral et à l'écrit. Toute note inférieure à 10 fera l'objet d'une session de rattrapage.	

MODULE 3 : ANALYSE DES PRATIQUES ET INITIATION A LA RECHERCHE

OBJECTIFS	CHAMPS DISCIPLINAIRES	OBJECTIFS DU TEMPS PERSONNEL	COMPETENCES TRANSFERABLES
- Appréhender la démarche professionnelle au travers de ses pratiques et savoirs - Appréhender les concepts de recherche et maîtriser les méthodologies et outils de la recherche. - Être capable de réaliser une démarche de recherche appliquée au domaine professionnel. - Être capable de conduire l'analyse d'une situation de travail à l'aide de cadres conceptuels préétablis. - Être capable de conduire l'analyse critique d'une publication.	Méthodologie d'analyse des pratiques Epistémologie Méthodologie de la recherche	Les étudiants disposent de 2 semaines de Temps Personnel mémoire pour : - Elaborer un cadre de référence : Développer des compétences en recherche documentaire Etudier des concepts issus de textes de la littérature professionnelle - Se mettre en posture d'apprenti chercheur et réaliser une enquête de terrain	3. Manager des équipes pluri professionnelles dans un secteur d'activités de soin 4. Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluri professionnelle 6. Conduire une démarche qualité et de gestion des risques 7. Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche 8. Communiquer, transmettre les informations et rendre compte
Unités d'enseignement en lien avec le module de formation cadre de santé UE 6– Outils pour le dialogue de gestion UE 7 – Management des processus organisationnels UE 8 – Management de la QVCT dans les organisations soignantes		Modalité de validation du module Couplé au module 6, le module 3 est validé par la réalisation d'un mémoire rendant compte des capacités de l'étudiant à analyser une situation, un phénomène, ou une pratique professionnelle, à s'en distancier et à en dégager les retombées éventuelles pour l'action du cadre de santé et à proposer dans la mesure du possible des axes d'amélioration. Le travail du mémoire (initiation à la recherche) se déroule tout au long de la formation, en s'appuyant sur l'ensemble des enseignements.	

ODULE 4 : FONCTION D'ENCADREMENT

OBJECTIFS	CHAMPS DISCIPLINAIRES	OBJECTIFS DU STAGE	COMPETENCES TRANSFERABLES
Déterminer la place et le rôle du cadre dans l'institution sanitaire ou sociale Organiser, animer et coordonner le travail d'équipe Favoriser la motivation et encourager les projets professionnels Anticiper les évolutions de son environnement immédiat au plan technique, humain, juridique, économique Programmer et coordonner les activités de sa filière professionnelle en fonction des objectifs et des ressources Evaluer la qualité des prestations en relation avec les besoins des usagers.	Sociologie des organisations Psychologie du travail Ethique Management Droit du travail	En 1^{ère} partie de stage : ▪ Identifier l'organisation et les spécificités dans le domaine sanitaire et social ▪ Appréhender les activités du cadre de santé et les compétences afférentes, En 2^{ème} partie de stage : ▪ Analyser une situation managériale (en lien avec l'UE 4.2 du Master 1).	1. Prévoir les activités et les moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soin 2. Organiser et coordonner les activités du secteur d'activités de soin 3. Manager des équipes pluri professionnelles dans un secteur d'activités de soin 4. Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluri professionnelle 5. Contrôler et évaluer les activités 6. Conduire une démarche qualité et de gestion des risques 7. Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche 8. Communiquer, transmettre les informations et rendre compte
<u>Unités d'enseignement en lien avec le module de formation cadre de santé</u> JE 5 – Systèmes et politiques de santé JE 6 – Outils pour le dialogue de gestion JE 7 – Management des processus organisationnels JE 8 – Management de la QVCT dans les organisations soignantes		<u>Modalité de validation du module</u> ▪ Analyse d'une situation managériale (validation écrite permettant également de valider l'ECUE 8.4 du master 2) ▪ Présentation orale de l'analyse de la situation managériale (développée à l'écrit) à l'ESM La note finale du module 4 est constituée de la moyenne des notes obtenues à l'oral et à l'écrit. Toute note inférieure à 10 fera l'objet d'une session de rattrapage.	

MODULE 5 : FONCTION DE FORMATION

OBJECTIFS	CHAMPS DISCIPLINAIRES	OBJECTIFS DU STAGE	COMPETENCES TRANSFERABLES
- Maîtriser les méthodes et les techniques pédagogiques - Identifier les besoins en formation des étudiants et du personnel, mettre en œuvre les actions de formation nécessaires - Participer à la formation des étudiants et du personnel - Organiser les conditions de réussite de la formation - Evaluer les résultats - Acquérir les outils de gestion financière et matérielle des actions de formation	Sciences de l'éducation Cadre législatif et réglementaire de la formation des professionnels de santé Organisation des dispositifs de formation Organisation et évaluation des systèmes pédagogiques Andragogie et innovation Usages des Technologies de l'Information et de la Communication Financement de la formation	- Appréhender les principales caractéristiques de la structure et des conditions de fonctionnement du dispositif - Identifier les besoins en formation initiale et/ou continue - Comprendre et définir les activités liées à l'ingénierie de formation - Analyser l'activité du formateur - Adopter une posture de cadre pédagogue favorisant la sécurité ontologique et la réflexivité	- Concevoir et organiser un dispositif de formation dans le domaine de la santé et des soins - Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance dans le domaine de la santé et des soins - Concevoir et animer des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins - Accompagner les personnes dans leur parcours de formation dans le domaine de la santé et des soins - Evaluer les connaissances et les compétences des personnes en formation dans le domaine de la santé et des soins - Evaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité - Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche - Communiquer et transmettre les informations
Modalité de validation du module - Création d'une séquence pédagogique (validation écrite) - Présentation d'une réflexion autour des apports du module 5 sur la posture de futur cadre de santé (validation orale) La note finale du module 5 est constituée de la moyenne des notes obtenues à l'oral et à l'écrit. Toute note inférieure à 10 fera l'objet d'une session de rattrapage.			

MODULE 6 : APPROFONDISSEMENT DES FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLES

OBJECTIFS	CHAMPS DISCIPLINAIRES	OBJECTIFS DU STAGE	COMPETENCES TRANSFERABLES
- Approfondir les connaissances acquises au cours de la formation. - Perfectionner les pratiques de la fonction que l'étudiant souhaite exercer, à partir de sa famille professionnelle d'origine - Actualiser les connaissances et analyser l'impact des évolutions techniques et fondamentales intervenues dans le domaine de sa filière professionnelle.	Analyse des pratiques professionnelles Ethique et déontologie professionnelle Responsabilité du cadre de santé Pratiques managériales	- Consolider ses savoirs pratiques et théoriques - Renforcer la construction de son identité professionnelle et son sentiment d'appartenance au groupe « cadre de santé » - Développer son autonomie en prenant des initiatives et des décisions - Développer son esprit d'analyse - Elaborer des stratégies pour anticiper la future prise de fonction	Pour ce dernier stage, l'ensemble des compétences qu'elles soient managériales ou pédagogiques sont mobilisables (cf. Tableau des compétences p.17)
<u>UE MAPOS en lien avec le module de formation cadre de santé</u> UE 6– Outils pour le dialogue de gestion UE 7 – Management des processus organisationnels UE 8 – Management de la QVCT dans les organisations soignantes		<u>Modalité de validation du module</u> Mémoire de fin d'études	

A large, solid blue curved shape, resembling a thick arc or a partial circle, dominates the lower half of the image. It is positioned against a white background.

LE DISPOSITIF D'EVALUATION

CONDITIONS DE VALIDATION DE LA FORMATION DE CADRE DE SANTÉ

Le dispositif de validation de la formation cadre de santé est organisé conformément à l'Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme cadre de santé : « **Les modules 1, 2, 4 et 5 sont validés si les étudiants ont obtenu pour chaque module une note moyenne égale ou supérieure à 10/20. Les étudiants sont autorisés à présenter leur travail de mémoire que s'ils ont validé ces modules. En cas de non validation, une ou plusieurs évaluations sont organisées. Les modules 3 et 6 sont validés par une note égale ou supérieure à 10/20 au mémoire (écrit et argumentation).** »

Au-delà du texte réglementaire relatif au diplôme cadre, les évaluations ont pour but de permettre à l'étudiant de progresser dans sa démarche de professionnalisation et d'acquisition de compétences. Les travaux demandés dans le cadre de la formation ont pour objet d'évaluer les capacités suivantes :

- Analyse de situations managériales ou pédagogiques
- Recherche documentaire dans la littérature professionnelle
- Argumentation et synthèse
- Expression orale et écrite Positionnement et prise de décision

Les différents travaux réalisés par l'étudiant permettent d'appréhender la progression de l'étudiant dans ses acquis et sa nouvelle identité professionnelle.

Les personnes porteuses d'un handicap peuvent naturellement bénéficier d'un dispositif spécifique pour les examens après en avoir fait la demande auprès du service handicap de l'université.

1. La validation des modules de formation 1, 2, 4 et

5

Les critères d'évaluation correspondent aux objectifs définis par l'équipe pédagogique au regard de chaque module de formation.

Les **évaluations individuelles module 1, 4 et 5** se présentent sous différentes formes :

- Rapport écrit (coefficient 1)
- Evaluation orale (coefficient 2)

Le module 2 est validé par la réalisation, **en groupe**, d'un poster de congrès (méthode IMRAD) et d'une soutenance orale.

La validation des stages est attestée par le directeur au regard des appréciations de stage portées par les tuteurs sur la feuille de stage. Les résultats sont communiqués individuellement.

Une note inférieure à 10 à l'écrit ou à l'oral entraîne une deuxième présentation du travail demandé.

Si un ou plusieurs modules ne sont pas validés, une session 2 est organisée **dans le mois** qui suit la publication des résultats. Elle porte sur la ou les épreuves où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.

La validation des modules 1, 2, 4 et 5 permet la présentation et la soutenance du mémoire. La validation de la soutenance permet au jury de déclarer admis au diplôme d'Etat de cadre de santé, les étudiants ayant validé l'ensemble des modules.

2. La validation des modules de formation 3 et 6

Le mémoire est un des éléments de validation du diplôme de cadre de santé. Le travail d'élaboration du mémoire débute dès l'entrée en formation par des apports théoriques et méthodologiques.

Ces séquences visent à déterminer la méthodologie d'élaboration de ce travail. Initiation à la posture épistémologique d'apprenti chercheur, le mémoire s'appuie initialement sur la littérature professionnelle et les questionnements de l'étudiant.

À partir de la **problématisation d'un thème ou d'une situation de travail concernant le management ou la pédagogie**, la construction du mémoire doit permettre à l'étudiant d'appréhender le processus de recherche.

Ce travail constitue donc une véritable démarche d'étude sur un thème choisi. L'étudiant est suivi par un directeur de mémoire proposé par l'ESM et reconnu pour son expertise méthodologique. Ce directeur peut être l'un des formateurs de l'ESM ou un intervenant extérieur collaborant régulièrement avec l'équipe pédagogique. L'étudiant peut également faire appel à des personnes ressources qui ont des compétences dans le thème choisi.

La soutenance orale a lieu environ un mois après le dépôt du travail écrit. L'étudiant présente son travail à un jury.

En cas de non validation au mémoire, l'ESM organise une nouvelle soutenance de mémoire **au plus tard trois mois** après la proclamation des résultats du diplôme de cadre de santé.

A partir de 2026, L'ESM affirme l'ambition de doter les futurs cadres de santé d'une véritable **compétence en management de la recherche clinique**, devenue un levier central d'attractivité pour les professions paramédicales. La maîtrise des processus de recherche constitue désormais un atout stratégique, tant pour encadrer au sein d'une Unité de Recherche Clinique que pour piloter des équipes en unité de soins. Cette culture scientifique renforce également la qualité de la formation initiale des professionnels, en inscrivant les cadres dans une dynamique d'innovation et de preuve.

Ainsi, l'institut prépare des managers capables de soutenir, structurer et valoriser la recherche en soins dans toutes ses dimensions.

CONDITIONS DE VALIDATION DE LA FORMATION DE CADRE DE SANTÉ

3. Le planning prévisionnel de l'accompagnement au mémoire

ETAPES	CALENDRIER
Atelier n°1/4 Introduction au Mémoire - Méthodologie	Septembre 2025
Atelier n°2/4 Délimitation du thème de mémoire	Début Octobre 2025
Rendu Fiche n°1 : Formalisation constat et question de départ	Fin Octobre 2025
Communication du Directeur de mémoire	Début Novembre 2025
Suivi mémoire individuel 1/3	Novembre-Décembre 2025
Rendu Fiche n°2 : Plan – Revue de littérature	Fin Décembre 2025
Suivi mémoire individuel 2/3	Janvier Février 2026
Atelier Mémoire Etat d'avancement n°3/4	Janvier 2026
Atelier Mémoire Etat d'avancement n°4/4	Février 2026
Semaine de Travail Personnel N°1 <i>Enquête terrain</i>	Du 3 au 7 mars 2026
RDV avec le référent pédagogique sur inscription 1/2	Mars 2026
Suivi mémoire individuel 3/3	Avril Mai 2026
Semaine de Travail Personnel N°2 <i>Rédaction</i>	Du 5 au 9 mai 2026
RDV avec le référent pédagogique sur inscription 2/2	Mai 2026
Préparation soutenance orale	Mai 2026
Date impérative de dépôt au secrétariat du mémoire finalisé	22 mai 2026
Soutenance	Du 15 au 17 Juin 2026
(Sous réserve de modifications)	

CONDITIONS DE VALIDATION DE LA FORMATION DE CADRE DE SANTÉ

4.Modalités d'évaluation des modules de formation à l'ESM (2025-2026)

MODULE 1	Modalités	Date	Notes	Evaluation Notation
Ecrit	Rapport de stage sur la fonction de manager au sein d'une organisation hors secteur du champ sanitaire et social	Session 1 27/10/2025 Session 2 17/11/2025	Note sur 20	Formateurs
Oral	Présentation orale	Session 1 28/10/25 Session 2 12/11/25	Note sur 20	Formateurs
La note finale du module 1 est constituée de la moyenne des notes obtenues à l'oral et à l'écrit. Toute note inférieure à 10 à l'un des deux travaux fera l'objet d'une session de rattrapage.				

MODULE 2	Modalités	Date	Notes	Evaluation Notation
Ecrit	Poster de congrès sur un thème de santé publique (travail collectif)	15/12/2025	Note sur 20	Formateur
Oral	Présentation orale de l'enquête (travail collectif)	15/12/2025	Note sur 20	Formateur
La note finale du module 2 est constituée de la moyenne des notes obtenues à l'oral et à l'écrit. Toute note inférieure à 10 à l'un des deux travaux fera l'objet d'une session de rattrapage.				

MODULE 4	Modalités	Date	Notes	Evaluation Notation
Ecrit	Analyse d'une situation managériale	Session 1 13/04/2026 Session 2 18/05/2026	Note sur 20	Formateur
Oral	Présentation orale de l'analyse de la situation managériale présentée à l'écrit	Session 1 21/04/2026 Session 2 28/04/2026	Note sur 20	Formateur
La note finale du module 4 est constituée de la moyenne des notes obtenues à l'oral et à l'écrit. Toute note inférieure à 10 à l'un des deux travaux fera l'objet d'une session de rattrapage.				

MODULE 5	Modalités	Date	Notes	Evaluation Notation
Ecrit	Création d'une séquence pédagogique	Session 1 23/02/2026 Session 2 27/03/2026	Note sur 20	Formateur
Oral	Analyse des apports du module 5 pour la posture professionnelle de futur cadre de santé	Session 1 24/02/2026 Session 2 06/03/2026	Note sur 20	Formateur
La note finale du module 5 est constituée de la moyenne des notes obtenues à l'oral et à l'écrit. Toute note inférieure à 10 à l'un des deux travaux fera l'objet d'une session de rattrapage.				

CONDITIONS DE VALIDATION DE LA FORMATION DE CADRE DE SANTÉ

4.Modalités d'évaluation des modules de formation à l'ESM (2025-2026)

MODULE 3 et 6	Modalités	Date	Notes	Evaluation Notation
Ecrit	Réalisation d'un mémoire	22/05/2026	Note sur 20	Jury composé du directeur de mémoire et d'un jury choisi pour sa compétence sur le sujet
Oral	Soutenance du mémoire	Du 15 au 17 juin 2026	Note sur 20	
La validation des modules est obtenue par une note égale ou supérieure à 10/20 au mémoire L'écrit du mémoire compte pour 40% de la note finale La soutenance vaut 60% de la note finale				



**LA DÉMARCHE
QUALITÉ**

En 2012, le GIP ESM s'est engagé dans un processus de certification externe et a obtenu la labellisation « OPQF - ISQF [11] ».

En 2016, l'ESM renouvelle son dossier de qualification professionnelle auprès de l'ISQF, organisme de qualification des services intellectuels. Il s'agit de satisfaire aux critères légaux, administratifs, juridiques et financiers ainsi qu'à ceux relatifs aux moyens humains et matériels.

La dimension éthique est désormais inscrite dans le référentiel de l'ISQF. C'est l'occasion de passer en revue et de façon systématique nos process, de créer une dynamique d'amélioration auprès de chacun des acteurs de l'équipe mais aussi de communiquer tant auprès des étudiants que des employeurs et nos partenaires.

En 2022, l'ESM s'est engagé dans un processus « Qualiopi » qui vise à :

- Attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences ;
- Permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

Aussi, l'ensemble de l'équipe est engagé dans la démarche qualité.

1. Chaque année, l'équipe pédagogique planifie les enseignements en tenant compte du programme et des objectifs de formation du référentiel, de l'approche par compétences et de la volonté de proposer des séquences pédagogiques innovantes et appropriées à un public d'apprenants adultes.

2. L'équipe administrative s'assure de la présence, de l'accueil et de l'installation des intervenants afin de faciliter l'animation des séquences pédagogiques. Elle trace également le suivi de l'assiduité des étudiants cadres de santé.

3. Pour évaluer le dispositif, l'ESM a mis en œuvre plusieurs indicateurs de suivi :

- **Évaluation hebdomadaire en ligne par les étudiants** des prestations pédagogiques des intervenants (compétences pédagogiques, sujet abordé, contenu et support de cours)
- **Rencontres régulières organisées entre le directeur de l'IFCS**, les coordinatrices pédagogiques et les délégués de la promotion
- **Suivis pédagogiques individuels et collectifs** des étudiants par les coordinatrices pédagogiques
- **Évaluation de la satisfaction globale des étudiants à mi-parcours et en fin de formation réalisée à l'oral et en ligne**
- **Évaluation globale en ligne de la satisfaction des étudiants concernant le dispositif de suivi du mémoire**
- **Évaluation post-formation** à un an

[[11] La qualification OPQF est délivrée aux organismes de formation par l'ISQ (qualification des services intellectuels). Celui-ci atteste du fait que la structure qualifiée répond à toutes les caractéristiques du professionnalisme définies par l'OPQF, à savoir :

- posséder les compétences et les ressources nécessaires à l'exercice de son activité dans le ou les domaines demandés
- mettre en œuvre ces compétences en adéquation avec les missions
- délivrer une prestation de qualité, à la satisfaction du client

4. L'équipe pédagogique tient compte de l'ensemble de ces indicateurs pour échanger avec les intervenants, adapter le programme proposé tout au long de l'année et anticiper celui de l'année suivante. Cela lui permet d'évaluer les séquences pertinentes de l'année de formation écoulée et les axes d'amélioration.

Au sein de l'IFCS, il existe des temps de réunion et de coordination :

- Réunions institutionnelles mensuelles qui ont pour objet l'ensemble des activités de l'ESM.
- Réunions mensuelles de coordination pédagogique pour traiter les problématiques pédagogiques ayant trait à l'IFCS sont traités au sein de ces réunions.

**LE MASTER 2 IAE
“MANAGEMENT ET
PERFORMANCES COLLECTIVES
DES ORGANISATIONS
SOIGNANTES”**

L'IFCS de l'ESM est en partenariat avec l'Ecole Universitaire de Management IAE, composante de l'UPEC. Ce partenariat constitue un apport important dans la professionnalisation et l'opérationnalité des futurs cadres de santé.

En 2026, un dossier de VAPP et une commission pédagogique peut permettre aux étudiants ayant réussi le concours d'entrer en 2ème année de Master « Management et Performances collectives des Organisations Soignantes » (MAPOS). **A partir de la rentrée 2026, l'étudiant devra renseigner un dossier de validation des acquis professionnel** afin de prétendre accéder au Master 2.

Sur les 41 semaines de la formation de cadre de santé, 12 semaines (440 h) comprennent des cours offrant la possibilité de valider les 60 ECTS du Master 2. Ces cours sont intégrés et complémentaires au cursus de la formation cadre de santé. Il s'agit d'une double validation : celle du diplôme cadre de santé et du Master 2.

La mise en œuvre et le suivi des enseignements du Master 2 sont assurés par l'équipe pédagogique de l'IAE et celle de l'ESM Formation & Recherche en Soins.

La plupart des membres de cette équipe sont également chercheurs au sein de l'Institut de Recherche en Gestion et font référence dans leur domaine. S'ajoutent à ce corps enseignant de nombreux intervenants d'entreprises ou de la fonction publique. Ils participent à la formation pour accompagner les étudiants, partager leur expérience et transmettre leur savoir-faire professionnel.

Cette formation s'inscrit dans la continuité du M1MOS et tient compte du contexte actuel des établissements de santé et des enjeux d'attractivité. Aussi, le M2 MAPOS intègre une dimension « **Management de la qualité de vie et conditions de travail dans les organisations soignantes** ». Une nouvelle Unité d'Enseignement (UE 8) porte donc cette thématique.

Les objectifs généraux de la formation du M2 MAPOS sont ainsi :

1. S'aligner avec les standards des IFCS notamment au regard des textes qui régissent la formation : il s'agit d'harmoniser les contenus pédagogiques et les compétences visées avec les autres IFCS à l'échelle nationale, afin de garantir l'attractivité, la cohérence et la reconnaissance des qualifications auprès des cadres de santé.

2. Développer des compétences managériales des cadres de santé actuels : il s'agit de renforcer les compétences en management des 'faisant fonction' cadres de santé en poste ou aspirants cadres, avec un accent sur la gestion d'équipes pluridisciplinaires, la conduite de projets dans des environnements complexes, et l'accompagnement des dynamiques de changement au sein des établissements de santé notamment dans le déploiement de la politique de la qualité de vie au travail au sein des structures.

3. Acquérir de compétences spécifiques dans un contexte métier en mutation : il s'agit d'intégrer les évolutions des métiers de la santé, notamment dans les domaines du numérique, des innovations et des nouvelles pratiques collaboratives. Les participants seront capables d'adapter leurs pratiques professionnelles à ces mutations et d'anticiper les besoins émergents des établissements de santé.

4. Renforcer le leadership stratégique et opérationnel : il s'agit de former des cadres de santé capables de piloter des projets stratégiques et d'accompagner la transformation des organisations de santé dans un contexte de réforme des politiques publiques, de contraintes budgétaires et d'évolution des attentes sociétales.

5. Promouvoir l'adaptabilité et la résilience dans les environnements de soins : il s'agit de développer des compétences permettant aux cadres de santé de s'adapter aux défis imprévus, tels que les crises sanitaires, la gestion des ressources humaines en situation tendue ou les réorganisations structurelles. Ces compétences seront centrées sur l'innovation organisationnelle et la mise en place de solutions durables.

Ces objectifs visent à préparer les participants à évoluer dans un environnement de santé complexe, en leur offrant des outils managériaux, techniques et stratégiques adaptés aux transformations du secteur.

La charte des examens de l'UPEC définit les conditions d'acquisition des 60 ECTS qui valident la deuxième année de Master. L'IAE est responsable de l'ensemble du processus de validation de la deuxième année de Master en **contrôle continu intégral**. Voici ci-dessous les unités d'enseignement du Master 2, les volumes horaires et les ECTS.

UE 5 : SYSTÈMES ET POLITIQUES DE SANTÉ	10 ECTS	91h
ECUE 5.1 Santé publique, économie et politiques de santé	4	38
ECUE 5.2 RSE, éthique et droit de la santé	6	53
UE 6 : OUTILS POUR LE DIALOGUE DE GESTION DANS LES UNITÉS DE SOIN	20 ECTS	119h
ECUE 6.1 Pilotage de la performance pour le cadre	6	31,5
ECUE 6.2 GRH et comportements humains	8	59,5
ECUE 6.3 Reconfigurer les organisations en santé	6	28
UE 7 : MANAGEMENT DES PROCESSUS ORGANISATIONNELS	16 ECTS	105h
ECUE 7.1 Gestion des risques et qualité des soins	6	38,5
ECUE 7.2 Gestion de projets et innovation	8	45,5
ECUE 7.3 Internationalisation de la santé (Anglais)	2	21
UE 8 : MANAGEMENT DE LA QVCT DANS LES ORGANISATIONS SOIGNANTES	14 ECTS	105h
ECUE 8.1 Santé et QVCT	3	16
ECUE 8.2 Enjeux sociétaux de la QVCT	3	21
ECUE 8.3 Environnement, sécurité au travail et QVCT	3	33
ECUE 8.4 Pratiques managériales et QVCT	5	35



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'IFCS

PREAMBULE

L'IFCS du département de l'ESM Formation & Recherche en Soins est un département universitaire de la faculté de médecine de l'université Paris Est de Créteil (UPEC). Cette structure est laïque et indépendante de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique. Elle tend à l'objectivité du savoir et respecte la diversité des opinions. Elle garantit à l'enseignement et à la recherche les conditions de leur libre développement scientifique, créateur et critique.

L'ESM Formation & Recherche en Soins applique le règlement intérieur de l'UPEC que vous trouverez dans son intégralité sur notre site internet dans l'onglet "FORMATION."

Vous trouverez ci-dessous les éléments spécifiques du règlement intérieur de l'université.

TITRE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Article 1 :

Pris en application du règlement intérieur de l'université le présent règlement détermine les dispositions d'hygiène, de sécurité, les règles disciplinaires et la représentation des étudiants de l'ESM Formation & Recherche en Soins, conformément à l'article R-922 du Code du Travail et aux dispositions réglementairement prévues au titre des formations dispensées au sein de la structure.

Article 2 :

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les étudiants de l'UPEC.

Article 3 :

Il est porté à la connaissance de tout nouveau stagiaire, ainsi qu'à tous les enseignants et chargés de cours de l'ESM Formation & Recherche en Soins

Article 4 :

Il a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'UPEC en séance.

TITRE 2 : MESURES RELATIVES A L'HYGIENE ET LA SECURITE

Article 5 :

Les étudiants doivent respecter les règles d'hygiène et sécurité légales ou réglementaires, ainsi que les consignes définies par la Direction de l'ESM Formation & Recherche en Soins.

Article 6 :

Chaque étudiant doit avoir pris connaissance des consignes de sécurité qui sont affichées dans les locaux de l'ESM Formation & Recherche en Soins

Article 7 :

Les sorties de secours ne doivent être utilisées qu'en cas d'urgence.

Article 8 :

Tout accident survenu soit au cours de la formation, soit pendant le trajet domicile/IFCS ou vice versa, quelle qu'en soit la gravité, doit être immédiatement porté à la connaissance de la Direction, dans un délai maximum de 24 heures.

Article 9 :

Il est interdit de fumer dans les locaux de l'ESM Formation & Recherche en Soins Cette interdiction concerne également l'usage de la cigarette électronique.

Article 10 :

Il est interdit d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées dans les locaux, (sauf circonstances exceptionnelles et après accord de la Direction) ou de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ivresse.

Article 11 :

Sauf autorisation ponctuelle, la prise de repas est interdite dans les locaux de la structure.

Article 12 :

Les étudiants doivent veiller à conserver en état les locaux et le mobilier de l'ESM & Formation Recherche en Soins.

Article 13 :

Les étudiants doivent remettre en place le mobilier de chaque salle en fin de journée comme il était installé à leur arrivée afin de permettre les activités pédagogiques des jours suivants.

Article 14 :

Le mur mobile entre les salles A et B, les ordinateurs de la salle D, les imprimantes réservées au personnel et le système de climatisation de la salle C ne peuvent être mobilisés uniquement par le personnel de l'école suivant une technique spécifique de bon usage et sécuritaire.

Article 15 :

Le matériel de la structure ne peut être utilisé à des fins autres que celles relatives aux activités pédagogiques de l'ESM Formation Recherche en Soins.

Article 16 :

Les affichages et inscriptions en dehors des panneaux mis à la disposition des étudiants sont proscrits.

Article 17 :

L'ESM Formation & Recherche en Soins est un lieu ouvert, et ne peut être tenue pour responsable des vols éventuels survenus en son sein.

TITRE 3 : REPRESENTATION DES ETUDIANTS

Article 18 :

Le Conseil Pédagogique et Scientifique est une instance consultative. Il propose au Conseil de la Faculté de Santé les orientations des enseignements, instruit les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières. Il se prononce, sous réserve des dispositions réglementaires en vigueur, sur l'organisation des études. Il donne son avis sur la politique de recherche et notamment sur les contrats auxquels cette politique donne lieu. Il peut faire appel autant que de besoins à des experts externes.

Article 19 :

Le Conseil Pédagogique et Scientifique comprend des membres de droit (Président de l'université ou son représentant, Directeur de l'IFCS), des représentants des enseignants, des représentants élus des étudiants et des personnes qualifiées.

Article 20 :

Les stagiaires des formations annuelles sont représentés au Conseil Pédagogique et Scientifique de l'IFCS. Tous les étudiants sont électeurs et éligibles. Le Directeur de l'IFCS est responsable de l'organisation et du bon déroulement des élections.

Article 21 :

Une liste électorale est dressée pour toutes les formations annuelles avec les noms et les prénoms des électeurs. Les étudiants intéressés font une déclaration de candidature.

Article 22 :

Le vote a lieu pendant les heures de formation au plus tard dans le mois qui suit la rentrée de l'IFCS.

Article 23 :

La majorité absolue est exigée lors du premier tour, la majorité relative pour le second tour. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Article 24 :

Pour toutes les formations de plus de 200 heures, et conformément à la réglementation en vigueur, il est pourvu à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. Tous les étudiants sont électeurs et éligibles.

Article 25 :

Un procès-verbal est établi et signé par le Directeur de l'IFCS ou son représentant.

Article 26 :

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent pour quelque cause que ce soit de participer à la formation. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la formation, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 27 :

Les délégués communiquent au Directeur de l'IFCS ou son représentant, les suggestions tendant à améliorer les conditions de déroulement de la formation et de la vie des stagiaires au sein de l'ESM Formation & Recherche en Soins.

Article 28 :

Ils présentent également les réclamations individuelles ou collectives relatives au déroulement des formations, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

TITRE 4 : REGLES DISCIPLINAIRES

DISPOSITIONS GENERALES

Article 29 :

Les étudiants disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. Ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et qui ne troublent pas l'ordre public. Si des locaux sont mis à leur disposition, les conditions d'utilisation sont définies par la Direction et contrôlées par elle.

Article 30 :

Pour toutes les formations et quel que soit le cadre conventionnel entre l'étudiant et l'IFCS, la présence aux cours est obligatoire.

Article 31 :

En cas d'absence pour raisons diverses, l'étudiant est tenu d'en informer l'ESM Formation & Recherche en Soins et le cas échéant, son employeur, par écrit. En cas d'absence pour raison médicale, il doit fournir un certificat médical.

Article 32 :

En cas de manquement aux règles disciplinaires et aux mesures relatives à l'hygiène et la sécurité, le Directeur ou son représentant, peut prendre une sanction à l'égard de l'étudiant, de nature ou non à affecter, immédiatement ou non, sa présence à l'IFCS. Elle peut également mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

CES DISPOSITIONS SONT APPLICABLES AUX ETUDIANTS PREPARANT UN DIPLOME SOUS LA COMPETENCE DE L'UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE

Article 33 :

Les étudiants en formation à l'ESM Formation & Recherche en Soins dans le cadre de titres délivrés par l'Université Paris Est-Créteil Val de Marne sont soumis aux règles disciplinaires en vigueur dans les établissements d'enseignement supérieur.

Article 34 :

En cas de faute, le Directeur de l'IFCS est chargé d'informer le Directeur des études pour suite à donner auprès des instances de l'Université Paris Est-Créteil Val de Marne.

Article 35 :

Lorsque l'agissement de l'étudiant a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que la commission de discipline de l'Université Paris Est-Créteil Val de Marne n'ait rendu son avis.